



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 18
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 17
Date de convocation : 29/01/2025

**DELIBERATION N°01
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 FEVRIER 2025**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Allex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme. Martine CHARMET, MM. David BOUVIER, Jacques LADEGAILLERIE et Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme. Dominique MARCON, MM. Frédéric TRON, Christophe LEMERCIER et Jean-Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : MM. Gérard PERDRIX et Olivier TOURRENG

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Cyrille VALLON et Jean SERRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Caroline JEANJEAN, Nelcy CHIROL, MM. David ARNAUD et Julien NIVOU

Étaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Gilles MAGON, Franck MONGE et Jean-Philippe ROCHE

Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY, Catherine PELLINI (suppléante), MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Daniel ROLLAND, Alain BONNARD (suppléant) et Dominique JOUBERT (suppléant)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Président informe qu'il a été décidé de passer au Compte Financier Unique (CFU), en remplacement du compte administratif (CA) et du compte de gestion (CDG) dès le 1^{er} janvier 2025.

Ce document unique est une fusion entre le document produit par l'ordonnateur (compte administratif - CA) et celui produit par le comptable public (compte de gestion- CDG).

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Président expose les principaux résultats observés au 31 décembre 2024 tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (1)	Part de Fct N-1 affectée à l'investissement N-1 (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture 2024
Investissement	16 453,09		150 457,14	166 910,23
Fonctionnement	1 326 544,00	-60 066,21	675 417,97	1 941 895,76
TOTAL	1 342 997,09	-60 066,21	825 875,11	2 108 805,99

Monsieur le Président, invite l'assemblée à examiner le CFU 2024, dont le détail est annexé à la présente délibération, et lui demande de bien vouloir élire monsieur René ESTEOULLE, Président de séance, pour l'examen de ce document.

Monsieur Gérard CROZIER, Président, n'a pas pris part au vote et a quitté la séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical siégeant sous la présidence de monsieur René ESTEOULLE, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 ;
- DONNE pouvoir à monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

Le Président du SMRD
Gérard CROZIER